



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : MANDAT DE GESTION IMMOBILIERE  
CONFIE A LA SOCIETE COLISEE GESTION  
POUR LA GESTION DES CONVENTIONS  
D'OCCUPATION PRECAIRE DANS L'IMMEUBLE  
SIS 30 A 32 RUE DES LAITIERS, 1 RUE  
GEORGES CLEMENCEAU, LOTS 17-18-20-24-31-  
47-48**

**DÉCISION N° DM-23-488  
EN DATE DU 27 DECEMBRE 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la décision DM 23-462 en date du 8 décembre 2023 autorisant la signature d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France pour la mise à disposition à disposition à titre précaire des lots 17-18-20-24-31-47-48 sis dans l'immeuble 30 à 32 rue des Laitières / 1 bis avenue Georges Clémenceau à Vincennes (94300) pour une durée maximum de 24 mois (vingt-quatre mois) ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-22-177 du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire délégué à l'administration générale ;

**CONSIDÉRANT** la politique d'habitation et de relogement de la commune pour accueillir une famille en difficulté dans l'attente du lancement de l'opération d'aménagement;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société Colisée Gestion d'assurer la gestion des conventions d'occupation précaire pour l'ensemble des lots 17-18-20-24-31-47-48 sis dans l'immeuble 30 à 32 rue des Laitières / 1 bis avenue Georges Clémenceau moyennant une rémunération de 3.6% TTC du montant des redevances perçues et d'assurer la réalisation des états des lieux.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société Colisée Gestion un mandat de gestion immobilière pour gérer l'ensemble des conventions d'occupation précaire des lots 17-18-20-24-31-47-48 sis dans l'immeuble 30 à 32 rue des Laitières / 1 bis avenue Georges Clémenceau moyennant une rémunération de 3.6% TTC du montant des redevances perçues et d'assurer la réalisation des états des lieux.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20231227-lmc1H11528H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 27/12/2023  
Date de Publication : 27/12/2023